

Cette édition est consacrée à la réouverture des services municipaux et à la mise en œuvre du déconfinement de la population.

Message des maires des Deux Alpes

Chère concitoyenne et cher concitoyen,

Le port du masque sera important dans les semaines à venir pour le déconfinement. C'est pourquoi la Commune fournit un masque en tissu pour un usage domestique, non professionnel, non médical à chaque habitant. (Une deuxième distribution sera effectuée dès la réception des commandes). Ce masque est destiné à toute personne dans l'obligation de sortir hors du domicile. Vous trouverez dans l'enveloppe les conseils d'utilisation et les modalités de son entretien. Il est distribué et glissé dans les boîtes aux lettres par la Police Municipale. Vous trouverez également le dernier 2 Alpes infos spécial COVID 19.

Pendant cette période si singulière, restons unis, attentifs et bienveillants.

Bien à vous,

**Pierre Balme
Le maire adjoint
Maire délégué de Venosc**

**Stéphane Sauvebois
Le maire des Deux Alpes
Maire délégué de Mont de Lans**



Des masques pour la population

À partir de lundi 11 mai, des masques en tissus seront distribués à la population par la Police municipale.

La commune offre à chaque habitant un masque réutilisable. Vous trouverez ci-après le mode d'utilisation et son mode d'entretien. Si le nombre de masque ne correspondait pas au nombre de personnes résidentes dans votre foyer, vous pouvez contacter la mairie à accueil@mairie2alpes.fr ou 04 76 79 24 24 pour obtenir des masques supplémentaires.

Merci de vous munir d'un justificatif qui atteste le nombre de personnes vivant dans votre foyer. La Police municipale se chargera de vous apporter les masques supplémentaires.

Comment utiliser le masque



1 Lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique avant toute manipulation du masque.

2 Prenez votre masque par les élastiques sans toucher le tissu. Le masque doit couvrir le nez et le menton.

3 Pour l'ajuster et le retirer, cette opération doit se faire uniquement par les attaches. Ne pas toucher le tissu.

4 Après chaque utilisation placer le masque à laver dans un contenant spécifique (sac propre).

Gardez une distance d'un mètre entre chaque personne.

Le masque n'est plus efficace après 4h d'utilisation ou s'il a été humidifié par la salive.

4 H MAX



Téléalerte

Dans le cadre de la prévention des risques et afin d'assurer au mieux votre sécurité, la commune Les Deux Alpes s'est dotée d'un système d'alerte automatisé à la population. Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse de risques naturels, technologiques... Vous pouvez vous inscrire sur www.mairie2alpes.fr/page-telealerte ou contacter la mairie par mail : accueil@mairie2alpes.fr.



Rouverture au public des mairies

Les mairies rouvriront au public dès lundi 11 mai aux horaires habituels : 8h30-12h / 14h-17h.

Pour respecter les distances de distanciation sociale et les distances de sécurité sanitaire, un marquage au sol vous guidera vers un guichet unique d'accueil.

En fonction de votre demande, le service concerné sera appelé et un agent viendra à votre rencontre.

Ce guichet permettra de contrôler et de gérer la circulation des personnes dans les mairies. À l'entrée de la mairie, du gel hydroalcoolique sera à la disposition du public. Il est cependant, vivement recommandé de continuer à contacter les services de la commune par mail accueil@mairie2alpes.fr ou par téléphone au 04 76 79 24 24 pour prendre un rendez-vous ou obtenir un renseignement par le service concerné.

Culture la médiathèque et la bibliothèque

La médiathèque des Deux Alpes et la bibliothèque de Venosc village restent fermées au public.

Cependant, un système de «Drive» vous est proposé. Vous pouvez emprunter des documents, livres et DVD uniquement (pas les jeux de sociétés).

Vous devez les réserver en envoyant un courriel ou téléphoner à :

- mediatheque@mairie2alpes.fr ou 04 76 79 07 64.
- bibliotheque.lardoisiere@mairie2alpes.fr ou 04 76 80 56 64

En retour de mail ou suite à votre appel, vous obtiendrez la date et l'heure vous permettant de retirer vos prêts, à la médiathèque et la bibliothèque de Venosc à l'extérieur sur le balcon ou à l'entrée.

Pour le retour des documents, vous pourrez les déposer dans la boîte à livres (spécial retour) pour la médiathèque et à la mairie de Venosc pour la bibliothèque de Venosc village.

Tous les livres seront en quarantaine entre 3 et 10 jours et ensuite désinfectés avant un nouveau prêt.

Les lecteurs, ayant une carte du réseau des médiathèques de l'Oisans, ont la possibilité de visualiser les disponibilités des supports de la médiathèque et la bibliothèque à partir du site : www.mediatheques-oisans.fr. Le code d'accès est votre numéro de carte et votre année de naissance.

Les modalités d'ouverture pourront évoluer en fonction du contexte sanitaire.

L'école de musique

L'école de musique ne rouvrira pas le 11 mai, mais les cours se poursuivent à distance. Effectivement, il est difficile pour les professeurs et les agents d'entretien d'assurer la sécurité de tous dans des salles de petites surfaces. Le respect de la distanciation physique n'est pas possible à ce jour.

Les deux professeurs de musique ont donc choisi de

poursuivre l'enseignement en distanciel jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Service enfance et éducation Les écoles

Pour les écoles la mairie souhaite ouvrir toutes les écoles et toutes les classes. La Commune et les élus travaillent avec les enseignantes pour proposer aux parents un retour en classe à partir du jeudi 14 mai, très certainement quelques matinées par semaine. Les parents recevront toutes ces indications, par les enseignantes. Le port du masque, fourni par l'Education nationale, sera obligatoire pour les enseignant(e)s et les ATSEM.

Les transports scolaires reprendront en fonction de la demande et sous réserve de pouvoir respecter la neutralisation d'un siège sur deux.

La restauration scolaire reprendra en fonction de l'organisation des cours, du nombre d'enfants demandeurs, et des préconisations du protocole sanitaire.

Les structures crèche, garderie et ALSH sont rouvertes par groupe de 10 enfants maximum par espace (dont la restauration). La priorité sera donnée aux enfants dont les parents n'ont pas d'autre solution de garde.

Le port du masque, fourni par la collectivité, sera obligatoire pour le personnel de ces services.

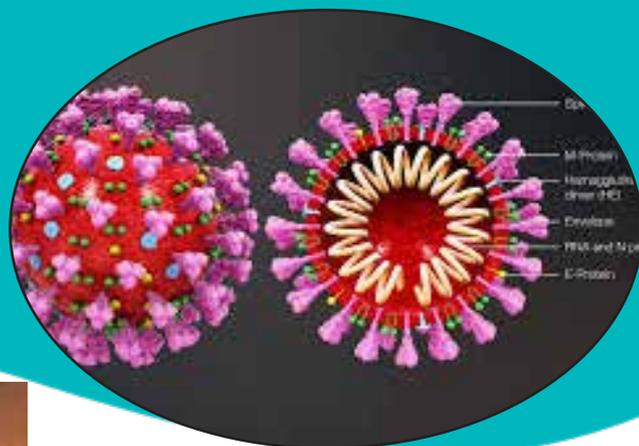
Services techniques

Les agents des services techniques poursuivent leur travail avec les consignes sanitaires et les gestes barrières. Le personnel qui a des contacts avec le public sera équipé de masques chirurgicaux. Tous les agents travailleront dans la mesure du possible individuellement. Mais les services techniques, qui n'ont jamais cessé de travailler pendant la période de confinement, ont déjà adopté ce mode de fonctionnement : distance et gestes barrières.

Resteront fermés au public :

Conformément aux mesures gouvernementales et jusqu'à nouvel ordre : le Palais des Sports pour les sports collectifs, les sports de contact, les cours de sport, les réunions associatives ainsi que la piscine de Venosc.





Atelier de production de masques de la salle polyvalente de Venosc

L'ESF de l'Alpe d'Huez avait donné l'exemple, mis en place une procédure rigoureuse tant au plan sanitaire que pour la productivité. Ce dispositif de fabrication de masques a été repris à Bourg d'Oisans et dans d'autres communes dont la nôtre. C'est ainsi que grâce à l'appui de nombreuses et nombreux volontaires un atelier a été ouvert dans la salle polyvalente de Venosc. L'ESF d'Huez,

les services administratifs et techniques ont aidé à la bonne mise en œuvre de cet atelier. Des hôtels, des blanchisseries ont donné les draps nécessaires pour la confection. Que tous soient très sincèrement remerciés pour cet engagement au service de l'ensemble de notre population. Aujourd'hui, c'est plus de 150 masques qui sont produits au quotidien, des masques recyclables en tissu répondant aux normes AFNOR. L'objectif est d'atteindre la production d'environ 2000 masques d'ici début juin de façon à pouvoir redonner un masque de ce type à chaque habitant de notre commune.

Restons en contact :

Mairie Les Deux Alpes

48 Av. de la Muzelle
38860 Les Deux Alpes
Horaires : 8h30-12h / 14h-17h
du lundi au vendredi
Téléphone : 04 76 79 24 24
accueil@mairie2alpes.fr

Mairie annexe de Mont de Lans

Le village de Mont de Lans
38860 Les Deux Alpes
04 76 80 04 24
mont-de-lans@mairie2alpes.fr

Mairie annexe de Venosc

5 rue du câble
38520 Venosc
04 76 80 06 75
venosc@mairie2alpes.fr

www.carte-sortie-confinement.fr

La carte vous permet de connaître la zone de sortie à 1 km de son domicile jusqu'au 11 mai et la zone de 100 kilomètres en vigueur après le 11 mai.



INFOS JURIDIQUES

LES DEUX ALPES

DIRECTEURS DE PUBLICATION

Stéphane Sauvebois, maire des Deux Alpes et Pierre Balme, maire adjoint des Deux Alpes

COMITÉ DE RÉDACTION

Les directeurs des services de la commune : Thomas Hodot (DGS), Amina Bargach (DGA), Didier Lecot, directeur services techniques, Françoise Schmitt, directrice adjointe des services techniques, Véronique Joly, directrice des ressources humaines.

CONCEPTION

Service communication de la commune Les Deux Alpes
Magazine numérique, imprimé par nos soins et mis à disposition de la population dans les boîtes à livres de la commune.

